



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2024

Le Conseil Municipal de la commune de Suresnes, légalement convoqué s'est réuni à la Salle des fêtes à 19h00, sous la présidence de M. Guillaume BOUDY, Maire de Suresnes.

Le nombre des conseillers municipaux en exercice est de 43.

**Etaient présents :**

*- Adjoint -*

Mme Muriel RICHARD, Mme Isabelle DE CRECY, M. Vianney RASKIN, Mme Nassera HAMZA, M. Yoann LAMARQUE, Mme Florence DE SEPTENVILLE, M. Alexandre BURTIN-LUCIOTTO, Mme Elodie REBER, Mme Frédérique LAINE, Mme Sandrine DU MESNIL, M. Louis-Michel BONNE, M. Bruno JACON, Mme Cécile GUILLOU, M. Stéphane PERRIN-BIDAN

*- Conseillers municipaux -*

Mme Sophie DE LAMOTTE, M. Thomas KLEIN, M. Antoine KARAM, M. Yves LAURENT, M. Xavier IACOVELLI, M. Nicola D'ASTA, Mme Katya VERIN-SATABIN, M. Kevin BLANCHARD, Mme Julie TESTUD, M. Valéry BARNY, Mme Béatrice DE LAVALETTE, M. Amirouche LAIDI, M. Loïc DEGNY, Mme Marie LE LAN

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents représentés :**

*- Adjoint -*

M. Fabrice BULTEAU à M. Guillaume BOUDY, M. Jean PREVOST à Mme Cécile GUILLOU

*- Conseillers municipaux -*

Mme Valérie BETHOUART-DOLIQUE à Mme Sandrine DU MESNIL, Mme Valérie BARBOILLE à Mme Muriel RICHARD, M. Jean-Marc LEMBERT à M. Stéphane PERRIN-BIDAN, Mme Isabelle FLORENNES à Mme Elodie REBER, M. Frédéric VOLE à Mme Isabelle DE CRECY, Mme Perrine COUPRY à M. Thomas KLEIN, Mme Véronique RONDOT à Mme Florence DE SEPTENVILLE, M. François PETER à M. Bruno JACON,  
Mme Olfa COUSSEAU à M. Valéry BARNY

**Absents non-représentés :**

*- Adjoint -*

*- Conseillers municipaux -*

Mme Safia EL-BAKKALI, M. Yohann CORVIS, M. Abraham ABITBOL

**Secrétaire :**

Mme Marie LE LAN

« Le Maire de Suresnes certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la mairie, conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Considérant l'intérêt que représente l'adhésion à la Fédération nationale des centres de santé pour la Ville et le Centre de Santé,

Considérant que l'association valorise et représente les centres de santé auprès des pouvoirs publics,

Considérant la possibilité de bénéficier de la diffusion d'informations, d'un référentiel commun mutualisant les savoirs, d'aide technique et logistique via cette adhésion,

Vu le budget communal,

Sur rapport de Nassera Hamza, adjointe au Maire,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A L'UNANIMITE**

Nombre de pour : 40

Nombre de contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Nombre de ne prend pas part au vote : 0

Nombre de pouvoirs : 11

**Des membres présents ou représentés,**

**Décide,**

- Article 1. -** D'approuver l'adhésion à la Fédération Nationale des Centres de Santé.
- Article 2. -** D'approuver le règlement de la contribution annuelle de 1 345 euros.
- Article 3. -** D'autoriser le Maire à signer tous les actes relatifs à cette adhésion.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Et ont signé au registre les membres présents.

Le 3 avril 2024

Le Maire de Suresnes certifie conformément à l'article L.2131-1 du  
Code général des collectivités territoriales que le présent acte a  
été reçu par le représentant de l'État

le 4 avril 2024

et publié/affiché le 4 avril 2024  
Pour le Maire et par délégation,  
le Directeur Général des Services  
Bruno MAGGUILLI

Bruno MAGGUILLI

Signature numérique de Bruno MAGGUILLI  
Date : 2024.04.04 12:50:49 +02'00'



Guillaume BOUDY  
Maire de Suresnes